



COMMUNE DE LAMBESC

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	33
Conseillers en exercice	33
Qui ont pris part à la délibération	32

SEANCE DU
1^{er} JUILLET 2026

Le premier juillet deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Philippe RAZEYRE, et à la suite de la convocation faite par le Maire le vingt-cinq juin deux mille vingt six et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Monsieur Philippe RAZEYRE, Madame Valérie LOUBEYRE, Madame Diane JADAS, Monsieur Nicolas MESPLOMB, Madame Kristel SODANO, Monsieur Pierre GIVONE, Madame Marie Anne LEQUEUX, Monsieur Sébastien KNOCKAERT, Madame Régine COQU, Madame Caroline DE SAINT REMY, Madame Sandrine SAVIN, Madame Christelle PAGE, Monsieur Fabrice QUERLIER, Monsieur Raul TRUJILLO, Madame Khadija KHASSIME, Monsieur Adrien ROIG, Madame Basma LAMOUCHE, Madame Christelle GIRBE, Monsieur Justin DUBOIS, Madame Sylvie BOUDOU, Monsieur Alain ARIA, Madame Karen LECHALIER, Madame Hélène ALLIETTA, Monsieur Fabrice MATTEI, Madame marie GED, Monsieur Dominique MEYER

REPRESENTES : Monsieur Jérémy CROIZON à Monsieur Sébastien KNOCKAERT, Monsieur Guillaume HENRY à Monsieur Pierre GIVONE, Madame Julie BORTELS VIRGONA à Madame Diane JADAS, Monsieur Rémy ROCCHIA à Monsieur Adrien ROIG, Monsieur Jean-Jacques DECORDE à Monsieur Alain ARIA, Madame Claire BLANC à Madame Karen LECHALIER

ABSENT NON REPRESENTE : Monsieur Axel COSTANSO-BITZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Justin DUBOIS

DELIBERATION N° 2026-73	Ressources Humaines Ouverture et fermeture d'emplois – Modification du tableau des effectifs au 1 ^{er} juillet 2026
----------------------------	---

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 10 juin 2026 ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 31/07/2026 ;
ID : 013-211300504-20260701-DB_2026_073-DE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder aux ouvertures et fermetures de postes suite aux avancements de grade, aux recrutements et aux départs (mutation, retraite, reclassement...).

Aussi, afin de développer le tissu économique, il est nécessaire de créer un emploi de catégorie A pour recruter un manager de centre-ville. Cet emploi sera mutualisé avec la commune de la Roque d'Anthéron. De plus il est nécessaire de recruter un emploi de Rédacteur Territorial Principal afin de renforcer le service de la commande publique.

La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois concerné, en tenant compte des qualifications, de l'expérience et des compétences du candidat.

EMPLOIS A CREER :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 emploi de Rédacteur Territorial Principal 1^{er} classe à temps complet

FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 emploi d'Attaché Territorial à temps complet

EMPLOIS A SUPPRIMER :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe à temps non complet (28h30)

FILIERE TECHNIQUE

- 1 emploi d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 emploi d'Adjoint Technique à temps complet

Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** les ouvertures et les fermetures de poste décrites ci-dessus
- **INSCRIT** au budget communal les crédits correspondants
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence à compter du 1^{er} juillet 2026.
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérécourse citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance

Justin DUBOIS



Le Maire de Lambesc,

Philippe RAZEYRE





TABLEAU DES EFFECTIFS

au 1er Juillet 2026

Filières	Catégorie	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS TITULAIRES	EFFECTIFS POURVUS CONTRACTUELS PERMANENTS	POSTES VACANTS	dont TNC
Administrative	A	7	5	0	2	0
	B	13	10	0	3	0
	C	28	23	3	2	1
TOTAL ADMINISTRATIVE		48	38	3	7	1
Technique	A	2	0	1	1	0
	B	6	2	2	2	0
	C	65	52	12	1	7
TOTAL TECHNIQUE		73	54	15	4	7
Culturelle	B	10	0	9	1	10
	C	3	2	1	0	0
TOTAL CULTURELLE		13	2	10	1	10
Sociale	C	2	2	0	0	0
Animation	C	1	1	0	0	0
TOTAL SOCIALE ANIMATION		3	3	0	0	0
Police	B	1	1	0	0	0
	C	6	6	0	0	0
TOTAL POLICE		7	7	0	0	0
TOTAUX		144	104	28	12	18

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 013-211300504-20260701-DB_2026_073-DE